

29) 30) Demande de prêt de la somme de 10.000.000, de frs.CFA, auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique, en vue du financement partiel des travaux d'extension du réseau électrique de Saint-Denis.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Au titre du F.I.D.O.M. (Section locale " une somme de 10.000.000, de frs. C.F.A. a été prévue pour le financement des travaux d'extension du réseau électrique de Saint-Denis.

Le coût total de l'opération chiffré approximativement à 10.000.000, de frs. s'élèvera en réalité à 20.000.000, de frs.CFA. environ.

La subvention accordée à la Commune de Saint-Denis étant insuffisante, je vous demande, Messieurs, de bien vouloir autoriser le Maire et, en son absence, le Premier Adjoint, à contracter un emprunt de la somme de 10.000.000, de frs.CFA, auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique en vue du financement partiel des travaux d'extension du réseau de Saint-Denis.

Je mets la question aux voix./.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ouf le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité un emprunt de 10.000.000, de frs.CFA, à contracter auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE aux conditions habituelles de cet Etablissement, et s'engage à inscrire en dépenses obligatoires au budget de la Commune les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Donne pouvoir au Maire et, en son absence, au Premier Adjoint, de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré.

Il est, en outre, précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.

*Approuvé*  
*St Denis, le 30 Mars 1965*  
*P/le Préfet*  
*Le Secrétaire général*  
*Signé: J. Cluchard*